

Marseille, le 14 février 2022

Direction départementale des Bouches-du-Rhône
Service santé environnement-DD13

Affaire suivie par : Françoise Coustes

Tél. : 04.13.55.82.31

francoise.coustes@ars.sante.fr

Réf : DD13-0222-1407-D

PJ :

Le directeur général

à

DDTM 13

SMEE

Pôle milieux aquatiques

Unité Assainissement et Pluvial

16 rue Antoine Zattara

13332 MARSEILLE

A l'attention de madame Marie GARCIN

Objet : Consultation au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de l'Environnement.

Projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées intercommunale pour les communes de Cabannes et Saint Andiol sur la commune de Cabannes

Pétitionnaire : Régie des Eaux de Terre de Provence

Envoi par mail du 10 février 2022

Référence DAENV - STEU Cabannes / Saint-Andiol - Demande d'avis à un organisme

En réponse à votre saisine par mail du 10 février 2022, je vous informe que les éléments apportés par le maître d'ouvrage dans le document « pièce I : AVIS ET REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE », ainsi que la prise en compte dans l'arrêté préfectoral de ma remarque concernant les espèces végétales utilisées répondent à toutes nos demandes de complément de notre avis du 9 août 2021.

Pour le Directeur Général de l'ARS

et pour l'Unité
Assainissement et Pluvial

María CRIADO

